



# Le secteur du micro-crédit au Maroc

Actualisation au 26 mars 2003

© MINEFI – DREE/TRÉSOR

Prestation réalisée sous système de management de la qualité certifié AFAQ ISO 9001

Bien que de développement récent, le micro-crédit répond à un véritable besoin au Maroc en raison de l'existence d'un important secteur informel. Il est à ce titre un réel succès et représenterait la moitié du marché de ce secteur dans la région MENA. Parmi la douzaine d'intervenants au Maroc, deux associations ont à ce jour passé la barre des 50 000 clients actifs et réalisent ensemble plus de 50% du marché local. Les priorités de la fédération professionnelle nationale est d'œuvrer pour obtenir l'élargissement des champs d'intervention et pour sensibiliser le secteur financier local et les bailleurs de fonds au refinancement des associations de micro-crédit.

I -

## Le contexte socio-économique et réglementaire

La population marocaine compte 30 millions d'habitants. Le cinquième de cette population vit sous le seuil de pauvreté et globalement la moitié survit juste au-dessus de ce seuil. Dans ce cadre, la micro-entreprise occupe 60% de la population active, soit six millions de personnes. Cette micro-activité, le plus souvent informelle, n'est par définition pas irriguée par le secteur bancaire classique qui se limite au secteur formel. Le micro-crédit est donc ici parfaitement adapté aux besoins d'un large réseau de très petites entreprises.

Le secteur du micro-crédit, réglementé en 1999 par le dahir n°1-99-16, fixe le montant maximum des prêts à 50 000 dirhams ( $\approx$  5000 euros). La collecte de l'épargne est interdite et les institutions de micro-finance (IMF) doivent produire des comptes prévisionnels démontrant leur viabilité à l'horizon de cinq ans à partir de leur autorisation de fonctionner. En outre, le périmètre d'intervention des IMF est limité aux activités productives et de services. Le financement de l'immobilier, du secteur de l'énergie, des activités de consommation est exclu du champ d'action du micro-crédit, même si des dérogations, concernant par exemple l'électrification rurale, ont pu être obtenues.

Les IMF sont regroupées au sein de la Fédération Nationale des Associations de Micro-Crédit (FNAMC) qui a tenu, le 3 janvier 2003, son premier conseil consultatif du micro-crédit, au cours duquel ont été approuvés, en présence du ministre des finances et de la privatisation, les statuts de la fédération.

II -

## Les acteurs du micro-crédit

L'essor de la micro-finance au Maroc date du milieu des années 1990 et devient particulièrement dynamique au cours des années 2000. Aujourd'hui le secteur compte une douzaine d'intervenants qui, depuis leur apparition, ont distribué un total de prêts supérieur à 400 millions de dirhams ( $\approx$  40 millions d'euros) au bénéfice de 200 000 clients. Les prêts sont essentiellement urbains (86%) et le taux de remboursement atteint 99%.

Deux associations dominent le secteur réalisant à elles seules plus de la moitié du marché, avec chacune plus de 50 000 clients actifs sur la base d'une

stratégie de couverture nationale. Il s'agit de :

- **AL AMANA** : Elle a été créée en 1997, avec l'aide technique de l'ONG américaine VITA. Autonome depuis 2002, AL AMANA est actuellement en tête de marché (elle en détient le tiers) et opère dans la plupart des villes du Maroc. Elle dispose de près d'une centaine de points de représentation à travers le royaume et emploie plus de 300 personnes. A fin juin 2002, son portefeuille portait un encours de prêts de 13 millions d'euros, au bénéfice de plus de 73 000 emprunteurs (soit un montant moyen par client de 178 euros), essentiellement des commerçants et des petits artisans n'ayant pas accès au crédit bancaire classique. Son activité est bénéficiaire. Son développement, au départ basé sur des fonds publics, est aujourd'hui refinancé par des prêts commerciaux auprès d'institutions bancaires locales (notamment la Banque Commerciale du Maroc) et d'organismes internationaux (notamment DEXIA MICROFUND et la SIDI -société d'investissement du CCFD-). La France finance l'association sur les provinces du Nord à hauteur de 0,3 millions d'euros par l'intermédiaire de l'APDN (don sécheresse de 2000). La notation accordée par PLANET FINANCE, agence de notation spécialisée dans les IMF, est élevée (G4\*, dans une grille allant de G1 à G5\*).
- **LA FONDATION ZAKOURA** : Elle a été créée en 1995 à partir d'une initiative marocaine. Elle opère en milieu urbain, péri-urbain et rural. Présente à travers une cinquantaine de représentations, elle emploie 400 salariés. La fondation prête essentiellement à la population féminine défavorisée, sur la base d'un crédit solidaire progressif. A fin juin 2002, le nombre de clients actifs dépasse 60 000 emprunteurs et l'encours de prêts atteint plus de 6 millions d'euros (soit un montant moyen par client de 100 euros). Ses sources de financements sont à 70% formées de subventions et de dons locaux. Ainsi le Fonds public HASSAN II dédié au développement économique et social (alimenté par les recettes de privatisation) est son principal pourvoyeur de fonds avec un montant de 3,5 millions d'euros. Le solde est couvert par un endettement très concessionnel auprès des banques marocaines. Par ailleurs, ZAKOURA a noué des liens fructueux avec nombre de fonds internationaux (PNUD avec le programme MICRO START, l'Union européenne, l'USAID). La notation accordée par PLANET FINANCE est satisfaisante (G4, soit un degré de moins que sa consœur AL AMANA).

Suivent en nombre de clients la **FONDEP** (Fondation pour le Développement local et le partenariat) et la **Fondation Banque Populaire** :

- La **FONDEP** a distribué ses premiers crédits en 1997. L'institution accorde des prêts solidaires, en priorité aux femmes, en milieu rural et péri-urbain. Elle dispose de 10 agences régionales et emploie une cinquantaine de salariés. A fin juin 2002, elle comptait près de 11 000 clients actifs pour un portefeuille en cours de 800 000 euros (soit un montant moyen par client de 73 euros). Les ressources de la FONDEP sont composées pour l'essentiel de subventions de bailleurs nationaux (Fonds HASSAN II, AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES PROVINCES DU NORD,...) et internationaux. La France participe, comme pour AL AMANA, au refinancement à hauteur de 0,3 millions d'euros par l'intermédiaire de l'APDN. La FONDEP planifie d'ici 2006 un total de financement de 4 millions d'euros, soit plus de quatre fois les fonds disponibles courant 2002. La notation accordée par PLANET FINANCE révèle les faiblesses de cette association, mais aussi ses atouts et sa professionnalisation en cours qui nécessite un investissement de soutien et une aide technique (G3\*).

- **LA FONDATION BANQUE POPULAIRE POUR LE MICRO-CREDIT** est adossée au groupe public des BANQUES POPULAIRES du Maroc, premier ensemble bancaire du pays gérant la plus grande partie des ressources des Marocains non-résidents. A fin 2002, la fondation déclare 26 000 clients actifs pour un encours de crédit de 7,5 millions d'euros (soit un montant moyen par client de près de 300 euros). Son objectif est de favoriser la bancarisation des petites entreprises informelles. A ce jour, la fondation n'a pas sollicité sa notation.

Le reste du marché est couvert par moins d'une dizaine d'associations de moindre importance dont le portefeuille reste inférieur à 5 000 clients.

**III -****Les perspectives du secteur**

Les principaux objectifs de la FNAMC pour faciliter le développement des IMF marocaines sont :

- d'obtenir l'aménagement des textes régissant la profession afin d'élargir les champs d'intervention des IMF. Aujourd'hui, elles ne peuvent intervenir que sur des activités strictement productives et commerciales et sont notamment écartées du secteur énergétique (des dérogations ont pu être obtenues sur des projets d'électrification rurale) et du secteur immobilier productif,
- de favoriser une meilleure couverture territoriale en particulier en zone rurale,
- de rédiger le code de déontologie de la profession,
- de mettre en place une centrale des risques,
- de définir les normes comptables et prudentielles adaptées au secteur,
- d'élargir enfin l'accès au refinancement, en se faisant le relais du secteur financier classique auprès du secteur informel.

\*\*\*

La France soutient le micro-crédit au Maroc à travers la part du don sécheresse attribuée à l'Agence des Provinces du Nord (APDN) en mars 2000. L'enveloppe consacrée au volet micro-crédit (60 000 euros) a été affectée aux associations Al Amana et Fondep./.

**Copyright**

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de la Mission Economique de RABAT (adresser les demandes à [rabat@dree.org](mailto:rabat@dree.org)).

**Clause de non-responsabilité**

La ME s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication qui ne vise pas à délivrer des conseils personnalisés qui supposent l'étude et l'analyse de cas particuliers.

**Auteur :**

Mission Économique  
Adresse : 1, rue Aguelmane Sidi Ali  
RABAT-AGDAL 10000  
MAROC

Rédigée par : Christine BRODIK  
Revue par : Frédéric CHOBLET et Michel DERRAC  
Date de parution : 26 mars 2003  
Version originelle du 26 mars 2003  
Version n°1 du 26 mars 2003